



Licenciement pour sois disans vol!!!

Par **pokito**, le **26/08/2010 à 14:11**

Bonjour,rnvoila cela fait 4 ans que je suis en CDI dans une grande surface. rnJ'ai vendu un article a un client l ete dernier en solde a moitiee prix(sachant que la ou je travail nous soldons tous les articles superieur a 75euros mais sans consigne precise).Cette annee en preparant l'inventaire je m'appercois que cet article est encore dans les stock,ce que le client a regler a ete entrer en accompte en fait.Maintenant mon employeur m'accuse de vol que puis je faire pour me tirer de cette histoire?

Par **P.M.**, le **26/08/2010 à 19:51**

Bonjour,rnJe ne comprends pas bien cette histoire, mais il faudrait savoir si l'employeur a déposé plainte et où en est une éventuelle procédure de sanction ou licenciement...